

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Date d'établissement:** 27.08.2007
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Metal Cleaner / protall Metall Rein
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Dégraissant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
Dr. Becher GmbH
Vor den Specken 3
D-30926 Seelze
Germany
Tel.: +49/(0)5137/9901-0
Fax: +49/(0)5137/9901-66
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** sdb@csb-online.de
- **Service chargé des renseignements :** Service Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Poison emergency call Berlin, phone: 030 / 30686-790

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	25 - 50%
EINECS: 265-185-4	 Xn R65	
Numéro index: 649-330-00-2	R66	
	 Asp. Tox. 1, H304	

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.04.2015

Nom du produit: Metal Cleaner / protall Metall Rein

(suite de la page 1)

CAS: 68920-66-1 NLP: 500-236-9	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated (>1 <2.5 mol EO)  Xi R38  Skin Irrit. 2, H315	≤ 2,5%
CAS: 5949-29-1 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42-XXXX	Acide citrique monohydraté  Xi R36  Eye Irrit. 2, H319	≤ 2,5%
CAS: 80-26-2 EINECS: 201-265-7	acétate d'alpha-terpinyle  N R51/53  Aquatic Chronic 2, H411	≤ 2,5%
CAS: 1344-28-1 EINECS: 215-691-6	Oxyde d'aluminium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-<25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

· **Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:**

hydrocarbures aliphatiques	15 - 30%
savon	5 - 15%
agents de surface non ioniques	< 5%
parfums, CITRAL, DIPENTENE	

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

Contact tenace avec la peau peut mener à un dégraissage, appliquer un onguent après contact tenace.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Consulter un médecin pour plus de sécurité.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes nitriques (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Fumée d'oxyde d'aluminium

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.04.2015

Nom du produit: Metal Cleaner / protall Metall Rein

(suite de la page 2)

· Autres indications
Refroidir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.
· 6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau.
· Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
· Stockage :
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Conserver dans le récipient d'origine.
Stockage conformément aux prescriptions légales.
· Indications concernant le stockage commun :
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
· Autres indications sur les conditions de stockage :
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Stocker et transporter debout.
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
1344-28-1 Oxyde d'aluminium
VME (France) 10 mg/m³
14808-60-7 Quartz (SiO₂)
VME (France) 0,1 a mg/m³
a: pour la fraction alvéolaire

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.04.2015

Nom du produit: Metal Cleaner / protall Metall Rein

(suite de la page 3)

- **Indications complémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipeement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Protection préventive de la peau par un onguent.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:** *Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.*

- **Protection des mains :**

Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** *Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.*

- **Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme: *liquide
visqueux*

Couleur: *beige*

- **Odeur:** *caractéristique*

- **Seuil olfactif:** *non déterminé*

- **valeur du pH à 20 °C:** *~ 8,7*

- **Modification d'état**

Point de fusion: *non déterminé*

Point d'ébullition: *> 100 °C*

- **Point d'éclair:** *62 °C*

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** *Non applicable.*

- **Température d'inflammation:** *260 °C (DIN 51794)*

- **Température de décomposition:** *Non déterminé.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.04.2015

Nom du produit: Metal Cleaner / protall Metall Rein

(suite de la page 4)

· Auto-inflammabilité:	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Limites d'explosivité: inférieure:	0,6 Vol %
supérieure:	6,5 Vol %
· Propriétés comburantes	<i>pas classé comme comburant</i>
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	~ 1,142 g/cm ³
· Densité relative.	<i>Non déterminé.</i>
· Densité de vapeur (AIR = 1):	<i>Non déterminé.</i>
· Vitesse d'évaporation.	<i>Non déterminé.</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>partiellement miscible</i>
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	<i>Non déterminé.</i>
· Viscosité : dynamique :	<i>non déterminé</i>
cinématique à 20 °C:	70 mm ² /s
· 9.2 Autres informations	<i>Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la fiche technique.</i>

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** consulter 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation.
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes nitriques (NOx)
Fumée d'oxyde d'aluminium

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
64742-82-1 Naphta lourd (pétrole), hydrosulfuré

Oral	LD50	> 6300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3150 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 6,5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Contact tenace ou periodique avec la peau peut mener à un dégraissage de la peau et ensuite provoquer des irritations de la peau ou aboutir à une dermatose.
- **des yeux :** *Faible effet d'irritation*
- **Sensibilisation :** *Aucun effet de sensibilisation connu.*

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.04.2015

Nom du produit: Metal Cleaner / protall Metall Rein

(suite de la page 5)

- **Toxicité subaiguë à chronique :** données non disponible
- **Toxicité par administration répétée** données non disponible
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Catégorie de pollution des eaux 2 (Auto-Classification): polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 No UN | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.04.2015

Numéro de version 1

Révision: 22.04.2015

Nom du produit: Metal Cleaner / protall Metall Rein

(suite de la page 6)

· "Règlement type" de l'ONU:

-

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident :** Directive 2012/18/UE ne s'applique pas.
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Auto-Classification) : polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et NE représente(nt) PAS la classification de la préparation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche de données de sécurité :

C.S.B. GmbH

Düsseldorfer Str.113

D-47809 Krefeld

Allemagne

Téléphone: +49-2151-652086-0

Téléfax: +49-2151-652086-9

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2